

La plupart des ONG délaissent l'approche du développement basée sur un modèle traditionnel et hiérarchique de la charité envers les pauvres au profit d'une approche qui met l'accent sur l'interdépendance globale et sur les activités politiques qui entraîneraient un changement dans la distribution des ressources. De ce fait, la plupart préfèrent se consacrer à des programmes de développement à long terme dans des domaines comme la santé, l'éducation et la production alimentaire. Elles admettent sans ambage que l'aide traditionnelle ne représente qu'une goutte dans l'océan et que les problèmes mondiaux de développement ne sauraient être résolus sans que de profonds changements dans l'ordre économique mondial ne soient effectués.

Selon N. Martin, la loi canadienne "reflète encore une approche moyen-âgeuse de la charité." En effet, en 1978, le ministre du revenu a émis un mémo rappelant les organisations de charité que le droit commun leur interdisait "toute objet politique de même que de se livrer à des activités politiques." Selon le ministre, la raison d'être de ces organisations ne saurait être en premier lieu d'influencer le processus de prise de décisions politiques ni celui d'inciter un gouvernement de prendre une position ou de changer de politique. Ainsi, selon N. Martin, la plupart des ONG viole quotidiennement à la fois l'esprit et la lettre de la loi canadienne."

Le succès et la crédibilité d'une organisation, poursuit Martin dépend du degré auquel elle a pu établir un équilibre raisonnable entre les bénévoles qui oeuvrent sur le terrain et les cadres rémunérés. La façon dont les projets sont habituellement choisis reflète ce préjugé en faveur des actions de groupe et une propension à travailler dans le cadres des réseaux établis. "Les villageois identifient les projets qui s'organisent de leur propre chef, identifient leurs problèmes et déterminent les politiques ou les projets pour résoudre les problèmes."

### **Concevoir autrement les programmes**

Au cours des ans, les ONG se sont bâties une solide réputation par leur politique de développement centrée sur les gens et leur capacité à répondre promptement et efficacement aux besoins de la communauté. Pour Bill McWinney, vice président de l'ACDI, "le rôle des ONG est probablement plus efficace à l'étranger qu'au Canada. Elles se portent bien et la part de l'aide au développement qui leur revient est passée de six à dix pourcent."

Mais le succès est accompagné de nouvelles pressions. Les coopérants au développement bilatéral se méfiant de la bureaucratie gouvernementale, des délais et de la corruption, font de plus en plus appel au secteur privé pour la réalisation de leur programme. "Nous avons appris que le gouvernement et le secteur privé ont besoin l'un de l'autre en matière de développement," nous dit Lewis Perinbam vice-président à l'ACDI pour les programmes spéciaux. "Le développement international ne concerne pas que les gouvernements, les agences internationales et le secteur privé. Il réclame avant tout la participation des citoyens . . . Nous disposons heureusement des moyens d'impliquer ceux-ci. Nous pouvons le faire à travers le vaste nombre des organisations bénévoles . . ."